

**Dépôt direct obligatoire pour les crédits d'impôt
Des appuis à la motion de Québec solidaire**

MONTRÉAL, le 17 févr. /CNW Telbec/ - Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front commun des personnes assistées sociales et l'Union des consommateurs saluent la motion déposée aujourd'hui par le député Amir Khadir, qui presse le gouvernement d'abandonner l'idée de rendre les versements de certains crédits d'impôt, comme le crédit de solidarité, conditionnels à l'inscription du contribuable au dépôt direct.

Bien que le dépôt direct puisse comporter des avantages à la fois pour le contribuable et pour Revenu Québec, il est inadmissible de l'imposer. En effet, on estime que près de 8% des personnes en situation de pauvreté ne détiennent pas de compte bancaire. Par ailleurs, d'autres peuvent légitimement ne pas vouloir donner leurs coordonnées bancaires à un tiers.

Au cours des derniers mois, plus d'une centaine de groupes ont écrit au ministre Raymond Bachand pour lui demander de faire marche arrière sur cette question, mais le ministre n'a pas répondu jusqu'à présent.

- 30 -

Renseignements:

Charles Tanguay, Union des consommateurs, 514 743-0419

Amélie Châteauneuf, Front commun des personnes assistées sociales, 514 577-3279

Serge Petitclerc, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 418 525-0040